



14ème législature

Question N° : 82234	De M. Élie Aboud (Les Républicains - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse >Moyen-Orient	Analyse > Daesh. victimes. informations.
Question publiée au JO le : 23/06/2015 Réponse publiée au JO le : 21/07/2015 page : 5582		

Texte de la question

M. Élie Aboud interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les conséquences des violences en Irak et Syrie. En effet les djihadistes de Daesh prennent de plus en plus le contrôle de zones stratégiques tout en propageant la terreur sur leur passage. Force est de constater l'imprécision et le manque de clarté relatifs aux données rendues publiques concernant les civils atteints par ces conflits. Il incombe au Gouvernement français d'informer la représentation nationale d'une part du nombre de personnes déplacées en Syrie et en Irak et d'autre part de l'importance des populations accueillies et hébergées sur le territoire national. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions en ce domaine.

Texte de la réponse

En juin 2015, près de 7,6 millions de Syriens étaient considérés comme des déplacés internes, alors que le chiffre dépassait les 3 millions pour les déplacés irakiens. A cela s'ajoutent les 4 millions de réfugiés syriens, qui ont trouvé refuge dans les pays voisins. Ils sont plus d'un million en Turquie (1.772.500) et au Liban (1.175.000). Par ailleurs, 629.100 se sont réfugiés en Jordanie, 249.600 en Irak et 134.000 en Egypte. Face à la catastrophe humanitaire syrienne, le Président de la République s'est engagé, en 2013, auprès du HCR à accueillir 500 réfugiés syriens au titre de la réinstallation ou de l'admission humanitaire. Cette opération est quasi achevée. 477 personnes ont déjà été accueillies en France, alors que 21 devraient arriver prochainement. Cet engagement a été renouvelé en 2015 pour au moins 500 réfugiés supplémentaires. Les missions de l'OFPRA et du ministère de l'intérieur au Liban et en Jordanie ont eu lieu en avril pour sélectionner les profils qui sont le plus dans le besoin. Ce programme ne représente toutefois qu'une fraction des Syriens accueillis en France au titre de l'asile. Ils sont plus près de 5.500 à avoir obtenu la protection de la France depuis 2011. Par ailleurs, la France a apporté 82 millions d'euros d'aide à la Syrie et aux pays voisins en réponse à la crise syrienne. Plus de la moitié de cette aide est consacrée aux pays voisins de la Syrie (42 M€) dans l'objectif d'améliorer l'intégration et la résilience économique des réfugiés syriens dans les sociétés locales pour lesquelles l'accueil des réfugiés représente un lourd fardeau. En ce qui concerne l'Irak, l'OFPRA a reçu, depuis l'été dernier, 1.485 dossiers de demandes d'asile de ressortissants irakiens, au 2 juillet 2015, ce qui représente 7.217 personnes. A travers une procédure particulière destinée aux personnes autorisées à rejoindre la France, l'OFPRA a pu dispenser les personnes concernées d'entretien supplémentaire. Cela a permis de réduire les délais de traitement et d'accélérer l'ouverture des droits. Parmi les 7.217 demandeurs d'asile, 2.240 ont reçu un visa et 2.121 ressortissants irakiens sont arrivés en France, au 29 juin 2015.